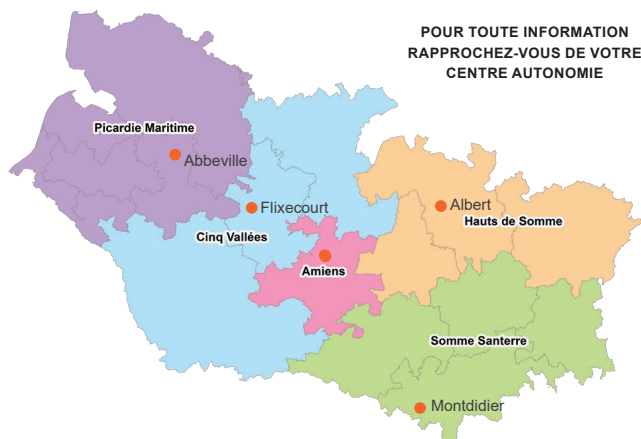


POUR TOUTE INFORMATION
RAPPROCHEZ-VOUS DE VOTRE
CENTRE AUTONOMIE



PICARDIE MARITIME

2 rive droite de la Somme
80100 ABBEVILLE
Tél. : 03 22 97 21 26

CINQ VALLÉES

Allée de la Haute borne
ZAC des Hauts de Val de Nièvre
80420 FLIXECOURT
Tél. : 03 22 97 23 74

AMIENS

Site départemental Simone Veil
49 boulevard Châteaudun
80026 AMIENS Cedex
Tél. : 03 22 97 23 18

HAUTS-DE-SOMME

1 rue du bois le Comte
80300 ALBERT
Tél. : 03 22 97 23 33

SOMME SANTERRE

Chemin du tour de Ville
BP 121 80500 MONTDIDIER
Tél. : 03 60 03 46 37



Conseil départemental de la Somme
Direction de l'autonomie des personnes âgées
et des personnes handicapées
Pôle vie à domicile

Site départemental Simone Veil
49 boulevard de Châteaudun
80000 AMIENS

03 22 97 24 31

www.somme.fr/devenir-accueillant-familial



Conception : Dr Com Gélbo - Credi photo et illustrations : Freepik et Shutterstock - Impression : reprographie CD80 - Mai 2025

DEVENIR ACCUEILLANT FAMILIAL DANS LA SOMME

Pour les personnes âgées
et en situation de handicap



www.somme.fr/devenir-accueillant-familial

Le métier d'accueillant familial permet d'accueillir chez soi une ou des personnes âgées ou en situation de handicap. Pour pouvoir exercer, un agrément doit être délivré par le Président du Conseil départemental.

L'accueil peut se faire de manière permanente, temporaire ou séquentiel, à temps complet, à temps partiel ou en accueil de jour. L'accueillant familial partage avec la ou les personnes accueillies :

- son temps,
- son espace de vie,
- sa famille.

Il peut accueillir **1 à 3 personnes**, voire **4 au maximum** si parmi ces 4 personnes figure un couple. Il offre un **environnement familial et sécurisant** tout en contribuant au maintien de l'autonomie de la personne accueillie. Il aide à la réalisation des actes de la vie quotidienne.

En contre partie, il perçoit une rétribution pour service rendu auprès de la personne accueillie.

L'ACCUEIL FAMILIAL AU QUOTIDIEN



La formation initiale et continue :

L'accueillant familial bénéficie d'une formation initiale et continue, organisée et financée par le Conseil départemental ainsi qu'une formation aux gestes de premiers secours.

Le suivi de l'accueil familial :

L'accueillant familial et les personnes accueillies bénéficient d'un suivi social et médico-social, organisé par le Département.

L'agrément est accordé pour une durée de 5 ans, renouvelable.



LES CONDITIONS REQUISES



Le profil et les motivations

- avoir une **grande disponibilité** et être **capable d'attention et d'écoute**,
- vouloir **partager son quotidien** avec des personnes qui ne font pas partie de sa famille,
- être disposé à **favoriser les relations** entre la personne accueillie et sa famille,
- avoir une **grande ouverture d'esprit** et des **capacités d'adaptation**.



Des conditions matérielles

- justifier de conditions d'accueil permettant d'**assurer la santé, la sécurité et le bien-être physique et moral** des personnes accueillies,
- disposer d'un **logement conforme aux normes** en vigueur et **adapté** aux contraintes liées à l'âge ou à la situation de handicap,
- mettre à la disposition de l'accueilli **une pièce (chambre) d'au moins 9m²** pour une personne seule et 16m² pour un couple,
- s'engager à **assurer un accueil continu** en proposant des solutions de remplacement lors des absences (vacances, rendez-vous extérieurs etc.),
- accepter le **suivi social et médico-social**,
- s'engager à **suivre les formations obligatoires** (initiale et continue).

LES DÉMARCHES



1

Solliciter un dossier de candidature auprès du Conseil départemental, service accueil familial.

2

Renvoyer le dossier à la **Direction de l'autonomie, complété et accompagné de toutes les pièces justificatives demandées**.

À la réception du dossier complet, le service de l'accueil familial fait parvenir un accusé de réception et dispose alors d'un délai de 4 mois pour étudier la demande.

3

Pendant l'instruction de la demande, **accepter au moins une visite à votre domicile** afin de vérifier la conformité du logement, les conditions d'accueil proposées et échanger sur vos motivations et celles de votre famille.